



Envoyé en préfecture le 25/09/2015
Reçu en préfecture le 25/09/2015
200027068-20150922-2015_09_216-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU LIBOURNAIS**

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2015

2015-09-126- 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
Date de convocation : 16 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-deux septembre à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nourecine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU				Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Valdo DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND	X		
Isabelle HARDY	X			Jean-Paul GARRAUD			
Alain PAIGNE		X	Philippe BUISSON	Monique JULIEN	X		
Anne BERTHOME				Gonzagues MALHERBE			
Corinne VENAYRE	X			Thierry MARTY	X		
Sébastien LABORDE	X			Fabienne MONTAUD			
Jacques MESPLEDE	X			Patrick NVET	X		
Jean-François MARTINEZ		X	Sébastien LABORDE	Annie POUZARGUE		X	Thierry MARTY
Sabine AGGOUN	X			Laurence ROUEDE	X		
Gérard HENRY	X			Agnès SEJOURNET	X		
Conseillers				Denis SIRDEY		X	Laurence ROUEDE
Jean-Louis d'ANGLADE	X			James SEYNAT	X		
Fabienne KRIER	X			Loïc MAGNAN			
Jean-Luc DARQUEST	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
David RESENDE	X			David REDON	X		
Sophie BLANCHETON				Joël BAYLE		X	Paul ARGVIER*
Sylvie BOISSEL	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Véronique DICORRADO		X	Sylvie BOISSEL	Georges DELABROY		X	Jacques MESPLEDE
Michel FOULHOX	X			Kléber AUDINET	X		
Philippe HEFTRE		X	Odile BONHOMME-TIBY	Chantal DUGOURD	X		
Michelle LACOSTE	X			Alain MAROIS		X	Chantal GANTCH
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Philippe FAURT			
Bruno LAVIDALIE	X			Mireille CONTE-JAUBERT			
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Richard CROS			
Hélène ESTRADA		X	Philippe DURAND-TEYSSIER	Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME			
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY		X	Bernard NADEAU	Pierre-Jean MARTINET		X	Dominique BERNESCU*
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	42	13	
Catherine BERNADEAU	X			TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			55

Madame Isabelle HARDY a été nommée secrétaire de séance

JEUNESSE

DESAFFECTATION D'UN LOCAL MIS A DISPOSITION POUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE JEUNESSE A ABZAC

Sur proposition de Madame Sabine AGGOUN, Vice-présidente en charge de la jeunesse,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la délibération de La Cali n°2015-02-028 en date du 13 février 2015 et celle de la commune d'Abzac n°03/04-03-2015 en date du 4 mars 2015 approuvant la cession d'un terrain de la commune d'Abzac à titre gratuit à La Cali pour la construction d'un espace jeunes,

Vu la convention de co-maîtrise d'ouvrage au sens de l'article 2-II de la loi du 12 juillet 1985 signée le 26 juillet 2013 entre la commune d'Abzac et La Cali pour la réalisation de l'opération de construction d'un point rencontre jeunes communautaire et d'équipements municipaux,

Considérant la réception des travaux de construction du bâtiment à destination d'un espace jeunes en date du 27 mai 2015,

La Vice-présidente expose que lorsqu'un bien n'est plus affecté par l'EPCI au service public pour lequel il avait initialement été mis à disposition, en application de l'article L1321-3 du CGCT, l'EPCI prend une délibération dans laquelle il indique que le bien initialement mis à disposition n'est plus utilisé pour l'exercice de la compétence transférée. La commune propriétaire recouvre alors l'ensemble de ses droits et obligations sur ce bien. Ce dernier lui est restitué et réintégré dans son patrimoine pour sa valeur nette comptable, augmentée des adjonctions effectuées par l'EPCI, le cas échéant.

Parallèlement, les financements afférents aux biens mis à disposition, emprunts et subventions transférables ainsi que les amortissements pratiqués, sont intégrés dans la comptabilité de la commune propriétaire des biens.

La Cali a mené une opération de construction d'un bâtiment neuf afin de réimplanter la structure du PRJ sur la commune d'Abzac dans un bâtiment neuf et adapté aux activités et aux utilisateurs de ce type de structure.

Compte tenu que le local situé place de l'Église à Abzac n'est plus utilisé par La Cali pour sa compétence jeunesse,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 14 septembre 2015

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (55 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de constater la non utilisation par La Cali, pour la compétence jeunesse, du local situé place de l'Église à Abzac,
- de restituer ce bien à la commune d'Abzac,
- de demander à la commune d'Abzac de procéder à la désaffectation de ce bien,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents concernant cette restitution.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du Libournais